



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Pouvoirs : Mme Marie BERCHET donne pouvoir à Mme Véronique CANET

Excusé : M. Philippe DERDERIAN

Absente : Mme Alexia CORREIA

Monsieur ALLAROUSSE Nicolas est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DESIGNATION JURY CRIMINEL POUR LE RESSORT DE LA COUR D'ASSISES DE L'ISERE

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la Cour d'Assises. Les jurés sont des juges à part entière.

Le maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune et ce, à partir de la liste électorale. Il faut avoir 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Monsieur le Maire avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire et transmet la liste au greffe de la Cour d'Assises dont dépend la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner en présence d'un représentant des communes de Frontonas et de Chamagnieu les jurés d'assises pour l'année 2018. Le tirage au sort se fait en fonction de la liste électorale.

Les membres du Conseil Municipal ont désigné :

COMMUNE	NOM ET PRENOM
CHAMAGNIEU	ANDRAUD Philippe
CHAMAGNIEU	BALLEFIN Walter
CHAMAGNIEU	CAMPOLI Adrien
FRONTONAS	CHAPIT Alexia
SATOLAS ET BONCE	ZOZIME Soraya
CHAMAGNIEU	KIRCHMEYER Emilie
SATOLAS ET BONCE	GIORGIO Robert

SATOLAS ET BONCE	DARGAUD Nelly
CHAMAGNIEU	BLAISON épouse SIROT Marie-Cécile
SATOLAS ET BONCE	AH YONE Camille
SATOLAS ET BONCE	ABADIE Stéphane
SATOLAS ET BONCE	ABDOU Judith
CHAMAGNIEU	FERRERO Daisy
FRONTONAS	VRIDAUD Lucien
SATOLAS ET BONCE	SOULIER Virginie

INFORMATION SUR LA DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES FUTURES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement des sénateurs qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2017.

Les conseils municipaux sont convoqués par décret le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Il rappelle, que dans les communes de 1000 habitants et plus, les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste. Chaque liste des candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants.

La commune doit élire 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes (art R. 137) :

- le titre de la liste présentée ; chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre afin qu'il n'existe pas de confusion possible. Le choix du nom de la liste n'est cependant pas un motif de rejet de la candidature

- les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire aux dates et heure fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin (R. 137). Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis. Le dépôt d'une liste de candidats peut se matérialiser par le seul dépôt de bulletins de vote comprenant les mentions ci-dessus.

Le Conseil municipal se réunira le 30 juin 2017 à 8h30

SUEZ : INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX – CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DE L'INSTALLATION ET PROJET DE MAINTIEN L'ACTIVITE

La société SUEZ a lancé une procédure de demande de modification de leur arrêté d'exploitation. Monsieur le Maire invite tous les élus à lire la demande et se préparer à en débattre au prochain conseil.

ACHAT DE TERRAIN – CARREFOUR GIRATOIRE Parcelle D n° 87

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que, pour la réalisation du giratoire prévu sur la route de Billaudière/Allée des Mûriers/RD 124, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain appartenant à Monsieur BACONNIER Robert et Madame THOMAS Jeanine.

Le plan d'acquisition cadastral, réalisé par le cabinet Géo-Concept, définit les limites et la surface de la parcelle suivante :

- Parcelle section D N° 87 pour une surface de 10 m²

Le montant de la dépense est inscrit au budget au chapitre 21-11 – terrains nus.

Après négociation avec le propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le prix, décomposé comme suit :

Poste de la dépense	Montant en euros
Achat de terrain (8 €/m ²)	80 €
Montant éviction (1€/m ²)	10 €
Total achat	90 €

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité, et,

- Approuve l'acquisition de la parcelle section D n° 87,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

ACHAT DE TERRAIN – CARREFOUR GIRATOIRE Parcelle D n° 77

Monsieur Damien MICHALLET, Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour la réalisation du giratoire prévu sur la route de Billaudière/Allée des Mûriers/RD 124, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain appartenant à Monsieur Gérard NARDY.

Le plan d'acquisition cadastral, réalisé par le cabinet Géo-Concept, définit les limites et la surface de la parcelle suivante :

- Parcelle section D N° 77 pour une surface de 1 810 m²

Le montant de la dépense est inscrit au budget au chapitre 21-11 – terrains nus.

Après négociation avec le propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le prix, décomposé comme suit :

Poste de la dépense	Montant en euros
Achat de terrain (8 €/m ²)	14 480 €
Montant éviction (1€/m ²)	1 810 €
Total achat	16 290 €

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité, et,

- Approuve l'acquisition de la parcelle section D n° 77,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet d'aménagement de sécurité de voirie, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section C n° 887 d'une superficie totale de 113 m².

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de ce tènement au prix de 100 € le m².

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité, et,

- Approuve l'acquisition de la parcelle section C n° 887,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

RETOUR A LA SEMAINE DES 4 JOURS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire rappelle que suite au décret du 26 janvier 2013, la commune avait été dans l'obligation de passer à la semaine des 4 jours et demi et de mettre en place les TAP.

Considérant que la commune a respecté la décision du conseil d'état de mettre en application le décret Peillon,

Considérant que le président de la république nouvellement élu, et son ministre de l'éducation nationale, ont indiqué leur volonté de permettre aux communes qui le souhaitent de revenir au rythme des 4 jours, après avis du conseil d'école et validation du rectorat,

Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment par la fatigue des enfants.

Considérant que le but est d'alléger l'emploi du temps des enfants en revenant à la semaine des 4 jours,

Le Conseil Municipal informe que le conseil d'école sera interrogé sur ce sujet et qu'en cas d'avis favorable, le retour à la semaine de 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du ministre de l'éducation nationale sur le sujet.

Cette délibération sera transmise à l'inspection académique pour validation.

Monsieur le Maire propose une suspension de séance pour donner la parole aux six membres du conseil municipal des enfants accompagnés par Julien GIRARD de Léo Lagrange. Ils ont expliqué chacun à leur tour leur ressenti sur les différentes actions menées par le CME et celles à venir. A la fin des discours, Monsieur le Maire

LOGEMENTS COMMUNAUX - ORGANISATION

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il souhaite réorganiser le déroulement de l'état des lieux des logements communaux.

Il propose que l'état des lieux soit effectué conjointement par Mme Corine VALERO, représentante de la Mairie, service logement, et par M. Jean-Philippe GAIFFIER, représentant élu.

CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE - EXTENSION ET RENOVATION MAIRIE (annule et remplace)

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint chargé des travaux, fait part au Conseil Municipal de la consultation de trois bureaux de contrôle pour les travaux d'extension et de rénovation de la mairie.

Seule une offre a été remise.

Il a été répondu pour les missions suivantes :

- L : solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables
- LE : solidité des existants
- SEI : sécurité des personnes dans les ERP
- F : fonctionnement des installations
- TH : règles thermiques
- HAND : accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
- HAND CO : attestation accessibilité PMR

BUREAU	MISSION	HONORAIRES
VERITAS 16 chemin du Jubin BP26 69571 DARDILLY Cedex	L + LE + SEI + F + TH + HAND + HAND CO	6 200, 00 € HT 7 440, 00 € TTC

Monsieur Christian BOUCHÉ propose de retenir le bureau VERITAS pour un montant de 6 200,00 € HT, soit 7 440, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

PRESENTATION POLE DES LURONS ET APPREHENSION DES EFFETS SUR LE VOISINAGE

Madame Véronique CANET, adjointe à la Vie Associative, présente aux membres du Conseil Municipal les derniers plans du projet du Pôle des Lurons. Un débat est ouvert.

Une réunion avec les associations est prévue le 4 juillet pour travailler sur les besoins des associations.

Monsieur le Maire explique que l'APIE a été missionnée pour élaborer un projet de plantations.

Du côté des impacts sur le voisinage immédiat, les rencontres avec Monsieur le Maire sont en cours

POINT ETUDE PROGRAMME POLE DES LURONS/MAISON MEDICALE/RESIDENCE AUTONOMIE

1/Une étude est en cours par le cabinet ARCHIGRAM, pour la faisabilité d'une extension de la maison médicale.

2/Une étude est en cours pour la Résidence autonomie menée par le cabinet ENDIS, il est chargé de répertorier les besoins pour la réalisation d'une résidence pour personnes âgées. Une enquête auprès des personnes âgées de 70 ans et plus à Satolas et Bonce, CAPI et communes environnantes.

Nous avons reçu 100 réponses dont 114 à Satolas et Bonce sur 190 distribués, 69 pour les autres communes (Maubec, Crachier, Jameyzieu, Tignieu, Chamagnieu, la Verpillière).

Monsieur le Maire propose la création de deux comités de pilotage pour mener à bien ces projets.

CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE « MAISON MEDICALE » et « POLE DES LURONS »

Monsieur le Maire propose aux Elus :

1/ la création d'un comité de pilotage pour suivre la « Maison médicale » : Christian BOUCHÉ, Chantal DUMOULIN, Guadalupe GOICHOT, Mireille GRUOT, Damien MICHALLET, et Roger MILLY se sont proposés

2/ la création d'un comité de pilotage pour le « Pôle des Lurons » : Nicolas ALLAROUSSE, Christian BOUCHE, Véronique CANET, André GENILLON, Damien MICHALLET, Ludivine ROGEMOND et Christine SADIN se sont proposés.

La première aire de jeux de quartier est terminée. Elle est xxxxx à la population

NOM AIRE DE JEUX DU BAS BONCE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, propose au le Conseil Municipal deux noms : aire du jardinier et aire des Bonçards.

Après un vote à main levée, l'aire des Bonçards est retenue.

AIRE DE JEUX DU CHAFFARD

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que le terrain a été acheté et qu'une réflexion est en cours mais qu'il n'est pas utile de faire intervenir un cabinet d'étude pour cette aire. Cette réflexion sur l'aire de jeux sera relancée cet été

DEPLACEMENT CONTENEURS HAUT BONCE ET CHAFFARD

Monsieur ROGEMOND a rencontré Madame CHAMPIN du SMND. Un rendez-vous est pris pour le mardi 11 juillet pour effectuer le déplacement des conteneurs.

Il faudra au préalable faire une information auprès des habitants du Chaffard et du Haut Bonce et sur le panneau lumineux

TRANSFERT PROJET CIMETIERE VERS AGRANDISSEMENT ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une volonté de prioriser le projet d'étude de l'école maternelle. Le chantier se substituerait au projet du cimetière.

Monsieur le Maire s'oppose à ce changement de priorisation.

Le conseil municipal accepte à la majorité, avec 2 oppositions et une abstention d'annuler les travaux au cimetière et de lancer le projet d'agrandissement de l'école maternelle.

ENQUETE PUBLIQUE : CREATION D'UNE PLATEFORME D'ENTREPOSAGE ET STOCKAGE NON FRIGORIFIQUE - ENTREPRISE SOUTHFORK CITY

Monsieur le Maire expose le dossier d'enquête publique présenté par la société SOUTHFORK CITY dont le siège social est 30, rue de la Gare 38460 TREPT.

Les activités concernées sont soumises à autorisation pour la protection de l'environnement.

La société SOUTHFORK CITY demande l'autorisation de créer un entrepôt couvert non frigorifique de stockage de produits manufacturés sur trois cellules de 3 500 m²

Cette implantation se situe sur la ZAC de CHESNES à SAINT QUENTIN FALLAVIER.

Un exemplaire du dossier est à la disposition du public en Mairie de SAINT QUENTIN FALLAVIER pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'enquête publique a lieu pendant un mois, du 29 mai au 27 juin 2017 inclus.

Après lecture et analyse du dossier d'enquête publique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à cette enquête publique mais souhaite qu'en cas de recrutement de personnel, les habitants des communes limitrophes soient prioritaires et que les normes de sécurité soient respectées. Le flux supplémentaire des camions doit être pris en considération.

POINT URBANISME ET PLU

✓ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en MAI/JUIN 2017.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire en cours d'instruction	Maison individuelle	MONIN Mickaël	Chemin du Vieux Hameau	en cours
	Maison individuelle	MICHEL Thierry	Impasse Combe Robert	en cours
	Maison individuelle	MALATRAY Arnadu	Montée de la Maladière	en cours
	Extension maison individuelle	DAPVRIL Eric	Route de l'Eperon	en cours
	PC modificatif valant division	MC ARCHITECTE	Montée de l'église	en cours
	Maison individuelle	PERRACHON Christophe	Chemin de Rollinière	en cours
	Abri de jardin	MOULIN Jean-Marc	Impasse des Narcisses	en cours
	Extension maison individuelle	JAU Caroline	Impasse des Lilas	en cours
déclarations préalables	Abri de jardin	CANET Grégory	Route des Etraits	acceptée le 06/06/2017
	Véranda	BORDONADO Franck	Chemin des Iris	acceptée le 06/06/2017
	fenêtre de toit et puit de lumière	FREYER Mylène	Route de la Bourbre	acceptée le 16/06/2017
	Abri de jardin	MARTIN Yannick	Route des Sorbières	acceptée le 16/06/2017
	Ravalement de façade	Frank MARECHALLAT	Chemin de la Verchère	acceptée le 22/06/2017
	Aménagement pièce à vivre	SABATIER Edouard	Route de la Savane	acceptée le 22/06/2017
Permis de construire	Création d'une pergola	MARTINANT Jean-François	lot Combe la Saume	acceptée le 22/06/2017
	Reconstruction en partie maison individuelle	LEVASSEUR Pascal	Lotissement le Bellevue	accepté le 18/05/2017
	Création terrasse couverte	MOIROUD Pascal	6 Clos de l'Eperon	accepté le 24/05/2017
	Abri de jardin	GALLIEN Annie	Route de Billaudière	accepté le 02/06/2017

✓ Point PLU

Une réunion de commission sur les différentes OAP de la commune est prévue le lundi 10 juillet 2017 à 19h en Mairie.

Suite au constat de l'existence d'une façade grise d'une maison individuelle, une lettre recommandée avec AR a été envoyée à la personne concernée.

1. FORMATION :

4 employés du périscolaire (Laurence Korosi, Nicole Durand, Charlène Pereira et Nicol Vernaison) vont suivre une formation « le jeu dans le TAP » à Maubec du 10 au 13 juillet.

2. INFORMATION :

La commission scolaire a fait intervenir une association dans les classes, afin de sensibiliser les enfants aux jeux dangereux (jeu du foulard...)

Malgré une proposition très tardive, 3 de nos employées du périscolaire ont pu assister à ces sessions avec les enfants. Elles ont trouvé cette intervention très intéressante et très instructive.

Nous allons prévoir lors d'une prochaine réunion avec l'ensemble du service de faire intervenir ces 3 personnes auprès de leurs collègues pour relayer les informations.

Il serait intéressant de prévoir à nouveau ce type d'intervention, en planifiant une réunion spécifique avec le personnel sur ce type de dangers et de comportement.

3. EMPLOIS D'AVENIR

Nous avons effectué le bilan de nos 2 emplois d'avenir, Charlène et Marie-Laurine avec La mission locale le 2 juin dernier.

Bilan positif avec de l'amélioration dans le travail fourni et l'implication.

Nous attendons également la mise en place de l'année prochaine pour organiser leur temps de travail.

4. RECRUTEMENT SECRETARIAT

Nous avons effectué avec Damien et les 3 collaboratrices du secrétariat un bilan sur la répartition des tâches à effectuer au sein du service, notamment en prenant en compte les tâches non effectuées ou mal effectuées par manque de temps.

Il ressort de cette réflexion qu'une 4^{ème} personne est nécessaire au sein du service, afin de permettre un travail plus efficace, ainsi que le développement de certains domaines.

De plus, cela nous permettra de faire monter en compétence les collaboratrices en anticipant le départ de Nathalie, notamment sur la partie comptabilité/budget

La commission s'est prononcée, dans un premier temps, pour un poste en CDD sur un an.

Cela nous permettra de juger de l'efficacité de la personne recrutée, de son intégration, ainsi que du bien-fondé de cette nouvelle organisation.

L'annonce est en cours de rédaction.

5. RENTREE 2017/2018

Nous sommes toujours dans l'attente du décret d'application qui pourrait nous permettre de revenir sur les rythmes scolaires.

La mise en place de l'organisation pour la rentrée est donc en attente également, sachant que nous avons envisagé et déjà travaillé avec la commission scolaire sur plusieurs possibilités.

6. ABSENCES :

Pas d'absence de longue durée pour le personnel cantine et périscolaire.

Une absence de 2 semaines au service technique, très impactante en cette période (arrosage, montage et démontage des scènes...)

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de remerciement de l'association Cousez Luronnes pour la subvention annuelle.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental reverse aux communes de – de 5000 h la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, le montant pour SATOLAS ET BONCE est de 34 427 € au titre de la répartition 2017.
- Monsieur Damien MICHALLET, Maire, présente la société NID'énergies. Cette société citoyenne locale a pour but de proposer des centrales villageoises qui constituent un nouveau mode de développement des énergies renouvelables. Son objectif est d'implanter des capteurs solaires sur un ensemble de toitures dans le respect du patrimoine bâti, pour produire de l'électricité. Cette société est soutenue par la communauté de commune CAPI et les Vallons de la Tour. Son but est de permettre la création d'une société locale gérée par des associés bénévoles sur un mode démocratique et coopératif. Pour de plus ample informations un site internet est à disposition <http://www.centralesvillageoises.fr>.
- Le conseil municipal est invité par les Sapeurs-pompiers à la cérémonie de remise des diplômes de fin d'année et grades le vendredi 30 juin 2017 à 19h à la caserne
- Visite le 13 septembre 2017 à 18h30 du Président de la CAPI
- Visite le 23 septembre 2017 de 9h à 11h du Gymnase de Pusignan
- Installation de la climatisation dans les classes des écoles et au restaurant scolaire : une réflexion est lancée
- Distribution tracts « déchets sauvages – retour à l'envoyeur ! »
- Compte rendu de Mme Guadalupe GOICHOT, Conseillère défense, du projet « Résistances en Chemin »

Le 06 juin 2017, les élèves de CM1/CM2 de Madame PETITPIERRE et Madame PERTICOZ ont découvert le circuit « Résistances en Chemin » à Crémieu, à la découverte des lieux et des personnages qui ont marqué notre territoire par leurs actes héroïques pendant la 2^{ème} guerre mondiale.

- A l'ancienne école : Maxence TAVEL instituteur arrêté et déporté
- Place Maurice PETIT : Chef de la résistance à Crémieu : hommage par ses descendants
- Visite de l'ancienne voie ferrée
- Propriété Tom MOREL : Chef du maquis, tué en 1944
- Ruine Saint Hyppolyte : abritait une imprimerie clandestine, détruite par les Allemands
- Pension Lévine : qui cacha et sauva des enfants juifs
- Quizz à remplir grâce à des supports
- Atelier de confection de faux papiers
- Jeu des miliciens et résistants
- Exposition de production plastique et argumentation
- Rencontre avec M. Maurice REPELLIN, résistant encore vivant
- Mairie – Place de la Nation – Chant des partisans par tous les enfants

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 30 JUIN 2017 A 8H30
Et LE 25 JUILLET 2017 A 19H00

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 23h45



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

Monsieur l'Adjoint délégué procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, MILLY Roger, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Excusé(e)s : MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, CORREIA Alexia, DERDERIAN Philippe, GRUOT Mireille, ROGEMOND Ludivine

Monsieur André GENILLON est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à 8 heures 30.

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocations des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs dans le département de l'Isère,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués titulaires, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant qu'aux termes de la circulaire de Monsieur le Préfet de l'Isère en date du 15 juin 2017, il appartient au Conseil Municipal de SATOLAS ET BONCE de désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,

Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint, représentant de Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son représentant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Maurice ROGEMOND, M. Roger MILLY, Mme Véronique CANET et Mme Marie BERCHET.

Monsieur André GENILLON a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

AYANT ENTENDU Monsieur le Président qui a donné lecture :

1. Des articles du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs,
2. Du décret fixant la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection au sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2017 dans le département,
3. De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseils municipaux,

APRES que le bureau de vote ait constaté le dépôt des candidatures pour la désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants :

Sont candidats :

LISTE CONDUITE PAR ROBERT BALLEFIN

BALLEFIN Robert
AUBIGNAT Stéphanie
BOUCHÉ Christian
CANET Véronique
GAIFFIER Jean-Philippe
GOICHOT Guadalupe
ROGEMOND Maurice
SADIN Christine

Le président a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des 5 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants, sans débat, aux scrutins secrets à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne.

Le dépouillement du vote a commencé à 8 heures 45 et a donné les résultats suivants et sont proclamés élus avec 11 voix :

LISTE CONDUITE PAR ROBERT BALLEFIN

BALLEFIN Robert
AUBIGNAT Stéphanie
BOUCHÉ Christian
CANET Véronique
GAIFFIER Jean-Philippe
GOICHOT Guadalupe
ROGEMOND Maurice
SADIN Christine

Le procès-verbal de l'élection est transmis au service de la Préfecture, affiché à la porte de la Mairie et porté en Gendarmerie de la VERPILLIERE.

La séance est close à 9h.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 25 JUILLET 2017 A 19H00

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 9H00